



HAL
open science

Propos introductifs [à la section "Temps et lieux du prélèvement seigneurial"]

Julien Demade

► **To cite this version:**

Julien Demade. Propos introductifs [à la section "Temps et lieux du prélèvement seigneurial"]. Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales (XIe-XIVe siècles). Les mots, les temps, les lieux, May 2007, Jaca, Espagne. pp.313-320. halshs-00154804

HAL Id: halshs-00154804

<https://shs.hal.science/halshs-00154804>

Submitted on 14 Jun 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Julien Demade

***Propos introductifs à la section « Temps et lieux du prélèvement seigneurial »
du colloque Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les
campagnes médiévales (XIe-XIVe siècles) : les mots, les temps, les lieux***

La seconde section du colloque, centrée sur les pratiques et non plus sur les discours, est organisée autour de deux axes intrinsèquement liés, le temps et l'espace, l'hypothèse étant qu'une organisation particulière du rythme du prélèvement implique une structuration adéquate des lieux du prélèvement. Chaque communication mettra l'accent plus sur l'un ou l'autre de ces deux points, mais en n'oubliant pas ce lien qui seul permet de pleinement rendre compte des caractéristiques de chacun. L'organisation du temps est toutefois, à titre d'hypothèse, supposée être la variable déterminante. Trois formes temporelles du prélèvement peuvent être distinguées : le prélèvement annuel, lié au cycle de la production agricole ; le prélèvement casuel, lié au cycle de vie paysan (lods et ventes, mainmorte, etc.) ; et le prélèvement arbitraire, sans régularité temporelle (taille non abonnée). Si, pour le paysan, le prélèvement casuel représente une ponction sans régularité ni complète prévisibilité temporelles, par contre pour le seigneur les revenus qu'il en tire sont relativement stables inter-annuellement ; inversement, si la répartition entre les saisons du prélèvement annuel est relativement indifférente au tenancier (puisqu'il s'agit de quelque chose qu'il aura toujours à payer), par contre elle est essentielle au seigneur, de par sa concordance ou sa discordance avec le rythme intra-annuel de ses besoins. Seigneurs et paysans ont donc, par rapport à l'organisation temporelle du prélèvement, des intérêts divergents.

S'agissant d'une problématique relativement dépourvue de tradition historiographique, il a paru préférable de proposer un questionnaire précis, auquel chacun répondra en fonction des possibilités qu'offrent ses sources ; bien évidemment, il ne s'agit que de pistes pour amorcer la réflexion, et en aucun cas d'un plan qui serait à reprendre par chacun. Pour assurer une comparabilité des résultats, on s'attachera, dans la mesure du possible, à adopter une approche quantitative. Deux types d'enquêtes sont possibles : synchronique, s'attachant à décrire précisément la structure spatio-temporelle du prélèvement en un moment donné, ainsi que sa fonction ; et diachronique, visant à dégager la succession de plusieurs systèmes différents.

I Les différents types de sources

Suivant les sources dont chacun dispose, le questionnement pourra être plus ou moins précis, et porter sur des aspects divers. Les différents types de sources n'accordent pas au thème du temps et de l'espace du prélèvement la même importance, ce qui doit certes être considéré en soi comme un indice de l'importance relative de l'organisation spatio-temporelle du prélèvement (si les sources sont muettes à ce sujet, on peut supposer que le point n'était pas crucial), mais à condition de ne pas perdre de vue la possibilité d'un biais dû à la conservation inégale des différents types de sources : pour une même époque, les sources les plus massivement conservées peuvent n'accorder que très peu d'attention aux temps et aux lieux, mais d'autres types de sources, qui ne nous sont eux que fragmentairement parvenus, parce qu'ils étaient plus proches de la pratique, peuvent au contraire en faire le centre de leur

dispositif. Il importe donc que chacun précise le type de sources utilisées, afin de pouvoir préciser les conditions de la comparabilité des résultats.

Les questions relatives aux sources sont les suivantes :

- quelles sont les sources les plus parlantes quant aux temps et lieux du prélèvement : les censiers, les comptes, les chartes de franchises, de coutumes, d'accensement ? La manière dont chacune de ces sources traite (ou ne traite pas) de la question évolue-t-elle dans le temps ? Ces différents types de documents étaient-ils, à une même époque, complémentaires quant au problème des temps et lieux (par exemple : les baux emphytéotiques contenaient-ils des stipulations précises, ce qui permettaient aux censiers de ne pas traiter le problème) ?
- chacun de ces types de sources, dans la description qu'il fait du prélèvement, procède-t-il topographiquement (organisation en énumération de localités ou de parcelles ; ou de lieux de versement), temporellement ou par produits ? L'organisation de la description du prélèvement en fonction des différents produits peut-elle être assimilée à une description temporelle tacite, si à chaque produit est attachée une date coutumière de versement ?
- peut-on établir un lien entre cette structure des sources et les pratiques de perception ? Par exemple, un censier organisé par dates de versement est-il à considérer comme un document utilisé dans la pratique, tandis qu'un censier organisé par localités aurait plus une fonction conservatoire et juridique ?
- les stipulations relatives aux lieux et temps du prélèvement, dans la mesure où elles existent, sont-elles vagues (*in autumnno*) ou précises (sous quelle forme : *in festo, circa festum, ante festum*) ? et quelle est la part du temps dans le lexique même du prélèvement (*herbsthühner* par exemple) ?
- si l'on dispose de sources normatives (censiers et chartes) et de sources documentant la perception effective du prélèvement (comptes), discerne-t-on dans leur confrontation un écart ? de quelle importance ? varie-t-il selon les années ? Cet écart fait-il l'objet d'une tolérance coutumière, est-il défini dans les sources normatives ? Le retard de paiement fait-il l'objet d'amendes ? ou au contraire les chartes de franchises stipulent-elles une durée maximale au delà de laquelle le seigneur ne peut plus réclamer un droit qu'il avait omis de percevoir ?

II Les différents types de prélèvements

La distinction heuristique ne doit pas être ici la classique tripartition « prélèvement en nature / en argent / en travail » mais, puisque l'on s'interroge sur le fonctionnement concret, opposer les prélèvements symboliques aux prélèvements ayant une valeur économique, ces deux modes pouvant chacun ressortir des trois types précédents. On ne s'interrogera sur les prélèvements symboliques qu'afin de voir si leurs temps et leurs lieux diffèrent de ceux des prélèvements ayant une valeur économique, qui seront au centre de l'enquête. Par prélèvements symboliques, on entend ceux qui, justement parce qu'ils n'ont pas d'importance économique, peuvent être chargés d'une signification démonstrative. Aucun prélèvement n'est symbolique par essence ; dans le cadre de notre approche on définira comme prélèvements symboliques ceux qui n'ont pas de lien direct avec le cycle annuel de la production agricole. La distinction entre prélèvements économiques et prélèvements symboliques n'est d'ailleurs pas également pertinente à toutes les époques, puisqu'il semble que les prélèvements symboliques soient beaucoup plus nombreux et systématiques à la fin du Moyen Âge.

1) Les prélèvements économiques

Prélèvement en nature et prélèvement en argent ont, dans leur rapport au temps et au marché des denrées, une fonction complètement différente, puisque le prélèvement en argent

rend nécessaire la participation des tenanciers à ce marché, tandis que le prélèvement en nature permet la participation des seigneurs au marché. Par ailleurs, la question des lieux, dans sa double dimension (lieux de collecte, lieux de stockage), se pose elle aussi différemment : des cens en argent peuvent être exigés portables à des distances beaucoup plus grandes, et ne posent pas de problèmes de stockage (leur thésaurisation n'implique pas d'équipement spécifique, et ne connaît pas de contrainte de durée, tandis que des denrées, sous peine de pourrir, ne peuvent être stockées indéfiniment).

Les redevances monétaires amènent les questions suivantes :

- y a-t-il un décalage entre la date des récoltes et la date du versement des cens monétaires ?
- si tel est le cas, peut-on relier ce décalage au temps nécessaire pour effectuer la vente de la production ? Peut-on donc relier ce décalage au calendrier des marchés et foires ?
- y a-t-il plusieurs dates pour le versement des cens en argent, chacune pouvant être reliée à la vente d'une récolte spécifique (par exemple fenaison vs. moisson vs. vendanges) ? Peut-on distinguer, à partir de leurs dates, des redevances en argent liées à la monnaie obtenue grâce à la vente des récoltes, de celles liées à la monnaie obtenue grâce à des salaires ?
- le lieu de collecte des redevances en argent est-il différent de celui des redevances en nature ?

Au sein des prélèvements en nature, il convient de différencier nettement selon les produits : les céréales et le vin, par exemple, ne se conservent pas dans les mêmes types de lieux, et offrent une possibilité de stockage d'une durée différente ; par ailleurs, au vin sont liées des formes spécifiques de manipulation du temps (banvin). Il est donc essentiel de s'interroger sur l'existence ou non d'un décalage entre d'une part les productions effectives, et d'autre part les produits qui font l'objet des redevances, dans la mesure où ce décalage témoigne d'une manipulation du prélèvement afin de le rendre plus ou moins adapté à ses contraintes spatio-temporelles. On pourra alors se poser la question des effets des transformations de la production, et des réactions seigneuriales à ces changements (par exemple l'augmentation de l'élevage à la fin du Moyen Âge, et sa prise en compte dans la composition du prélèvement).

- les redevances en nature sont-elles dues tout au long de l'année, pour éviter au seigneur les frais du stockage (c'est-à-dire de l'entretien des bâtiments nécessaires), ou sont-elles concentrées peu après la récolte ? Sont-elles dues avant ou après les redevances en argent ? Les réponses varient-elles selon les produits ? La différence des modes de stockage frumentaires selon les régions (stockage des grains en silos dans l'Europe méditerranéenne, ailleurs stockage des gerbes dans des granges), qui implique une chronologie différente du battage (immédiatement après la récolte vs. étalé au fur et à mesure des besoins de consommation), se traduit-elle par une différence dans les moments du prélèvement des redevances frumentaires ?
- les redevances quérables et les redevances portables sont-elles dues aux mêmes dates ? Un changement dans le lieu où doit être effectué le versement s'accompagne-t-il d'un changement de la date du versement ?
- les redevances en nature sont-elles stockées sur le lieu même où elles ont été versées, ou sont-elles d'abord transportées à l'endroit où elles seront plus tard utilisées (pour la consommation seigneuriale et / ou la vente) ? Y a-t-il des lieux de stockage intermédiaire, un réseau hiérarchisé de lieux de stockage ? se différenciant par les modes de stockage (granges vs. bâtiments représentatifs) ainsi que par les capacités de stockage (opposition entre les installations ne permettant que le stockage d'une récolte, et celles permettant l'accumulation des récoltes de plusieurs années) ? Ces lieux sont-ils liés aux marchés (comme c'est le cas avec les *curiae* urbaines des cisterciens) ?

- y a-t-il une différence, dans les lieux et temps du prélèvement, entre les redevances destinées plutôt à être commercialisées par le seigneur, et celles qui servent avant tout la consommation de sa maisonnée ?
- les redevances sont-elles préférentiellement exigées en nature dans les villages proches des marchés urbains, où donc l'utilisation mercantile des redevances par le seigneur est aisée ? Ou au contraire la proximité des marchés permet-elle d'exiger plus facilement des redevances monétaires ?
- une question importante est celle du lien entre le mode de fixation de la redevance (part de fruit vs. cens fixe), et les temps et lieux du prélèvement, dans la mesure où les redevances à part de fruit contraignent généralement le prélèvement à s'effectuer sur le lieu et au moment de la récolte. Le passage d'un mode de fixation de la redevance à l'autre a-t-il pour objectif principal la transformation non pas, comme il pourrait sembler, de ce mode de fixation mais de l'organisation spatio-temporelle du prélèvement ? (Cette question comprend celle des modalités de perception de la dîme : régie / affermage.)

Essentielle enfin, dans un colloque qui étudie le prélèvement sous l'angle des seigneurs, est la question du rapport entre organisation spatio-temporelle du prélèvement sur les dépendants, et organisation spatio-temporelle de la perception de ses revenus par le seigneur, ce qui revient à poser tout le problème des intermédiaires qui assurent concrètement le prélèvement. Le décalage entre les deux est-il important, les intermédiaires du prélèvement se trouvent-ils pendant un temps assez long à la tête de stocks et de liquidités, dont le contrôle au contraire échappe au seigneur pendant ce même temps ?

2) *Les prélèvements symboliques*

Qu'il s'agisse de quelques jours de corvées, du versement d'une paire de piécettes, ou de poulets recognitifs, l'important est de voir si l'ensemble de ces prélèvements symboliques présente dans le temps de l'année et dans l'espace une répartition qui l'opposerait nettement à celle des prélèvements économiques :

- les prélèvements symboliques sont-ils présents tout au long de l'année contrairement aux prélèvements représentant une valeur économique, qui seraient concentrés après les différentes récoltes ?
- les prélèvements symboliques sont-ils préférentiellement situés aux plus grandes fêtes du calendrier chrétien (Noël, Pâques, etc.) ? et plus particulièrement aux fêtes mobiles, tandis que les prélèvements objectivement importants s'opèreraient à des dates fixes (fêtes de saints) ? Ces différences du temps du prélèvement se traduisent-elles par des différences dans le vocabulaire qui désigne ces différents prélèvements (par exemple *exenia* vs. *census*) ?
- les prélèvements symboliques sont-ils caractérisés par un déplacement des tenanciers, ou au contraire par une venue du seigneur au village ?
- y a-t-il identité entre les lieux où s'effectuent les prélèvements ayant une valeur économique et les prélèvements symboliques ? Si oui, faut-il y voir la raison du caractère représentatif souvent noté de l'architecture des granges seigneuriales à la fin du Moyen Âge ?

III Différenciations chronologiques, géographiques et typologiques

1) *Différenciation chronologique*

De toutes les caractéristiques de la seigneurie, l'organisation temporelle du prélèvement est sans doute celle qui connaît, entre les XI^e et XV^e siècles, les transformations

les plus importantes. Il semble (à titre d'hypothèse provisoire, afin de guider les recherches) que l'on puisse distinguer deux grands types d'évolution :

- passage d'un prélèvement arbitraire, sans structure temporelle donc (taille), à un prélèvement régulier inter-annuellement (taille abonnée) et structuré intra-annuellement (concentration des cens en nature et en argent après les récoltes). Ce pourrait par exemple être le cas de la Castille ;
- passage d'un prélèvement stable inter-annuellement et réparti tout au long de l'année (*servitia* post-carolingiens), à un prélèvement juxtaposant des cens stables inter-annuellement et concentrés après les récoltes, et des droits casuels. Ce pourrait par exemple être le cas allemand.

Si les situations de départ sont très différentes, ce qui est à relier à l'ancienneté et à la force de l'implantation du régime seigneurial (régions d'alleux vs. régions des grands domaines), la situation d'arrivée est par contre relativement proche. L'hypothèse permettant d'en rendre compte serait que la concentration du prélèvement immédiatement après la récolte aurait comme fonction de rendre les seigneurs maîtres du marché des denrées pour tout le reste de l'année. Seule l'étude de comptes, permettant d'examiner l'articulation entre le temps du prélèvement et les pratiques seigneuriales de stockage et de vente, autorisera la vérification de cette hypothèse.

Dans cette perspective d'une étude chronologique longue des temps et des espaces du prélèvement, on se posera les questions suivantes :

- pour une même seigneurie, des sources d'époques différentes montrent-elles un rythme et une organisation spatiale du prélèvement différents ? On s'attachera à quantifier l'importance des différences dates, c'est-à-dire à déterminer le pourcentage du prélèvement total que chacune représente, et non pas à faire de simples listes des dates de versement des redevances – ceci notamment afin de distinguer les dates des versements symboliques des dates de versements ayant une valeur économique.
- peut-on, en l'absence dans les sources d'indications relatives aux lieux, utiliser des données archéologiques (fouilles aussi bien qu'archéologie monumentale) ?
- quand se produit la transformation du rythme et des lieux du prélèvement, et s'effectue-t-elle au même moment pour les deux ? Est-elle liée à une transformation des modes de prélèvement (augmentation du prélèvement en argent, passage de redevances à part de fruit à des cens fixes, etc.)¹ ? Les chartes de franchises sont-elles un instrument privilégié de cette transformation ? L'organisation des temps et des lieux est-elle une thématique centrale des chartes de franchises ?

2) Différenciation géographique

Pour une même région et une même époque, les sources de différentes seigneuries présentent-elles une organisation similaire du temps et de l'espace du prélèvement ? Ou bien les similarités ne sont-elles que partielles, y a-t-il donc des types de redevances qui sont partout perçus à la même date tandis que pour les autres la variation domine ?

- si l'on peut effectivement repérer des structures communes, quelle est la taille de ces zones où le prélèvement relève d'une même organisation spatio-temporelle ?
- peut-on rattacher ces zones à l'influence d'un marché urbain qui déterminerait les dates et les lieux pertinents ? ou bien plutôt à des différences des conditions naturelles de production, qui impliquent des dates décalées de récolte ? L'établissement d'un nouveau marché ou d'une nouvelle foire provoque-t-il une transformation de l'organisation du prélèvement ? ou au contraire les dates de ces marchés et foires nouveaux sont-elles fixées en fonction du prélèvement ?

¹ On pourra également se demander, mais plutôt à titre de remarque comparative, si l'établissement d'un impôt étatique se fait selon une temporalité dans l'année différente de celle du prélèvement seigneurial.

Si au contraire, pour une même région et une même époque, les sources ne présentent pas des organisations similaires du temps et de l'espace du prélèvement :

- est-ce parce que l'organisation diffère d'un village à l'autre ? Ces différences sont-elles réellement pertinentes, c'est-à-dire produisent-elles des fonctionnements différents, ou ne sont-elles que de légers décalages dans le temps (par exemple la différence entre la Toussaint et la Saint-Martin) ayant simplement pour fonction de distinguer les villages ?
- est-ce parce que c'est au sein même du village que diffèrent les dates et lieux de prélèvement, par exemple entre les libres et les serfs ?

3) *Différenciation typologique*

Si, pour une même région et une même époque, les sources de différentes seigneuries ne présentent pas des organisations similaires du temps et de l'espace du prélèvement, est-ce :

- parce que chaque seigneurie organise différemment l'ensemble de ses possessions, les dates de prélèvement étant par exemple étalées en fonction d'un itinéraire de perception ?
- parce qu'aux différents types de seigneurie correspondent différents types de besoins seigneuriaux (nourrir les malades d'un hôpital n'implique pas les mêmes contraintes qu'assurer les dépenses d'un grand ou d'un couvent), auxquels sont adaptés les modes d'organisation spatio-temporelle du prélèvement ?
- parce que les différents types de droits seigneuriaux sont inégalement répartis entre les seigneuries, et qu'à chacun correspond une organisation particulière du prélèvement ? Ainsi, la distinction entre seigneuries banale et foncière est-elle pertinente quant aux temps et aux lieux du prélèvement ?